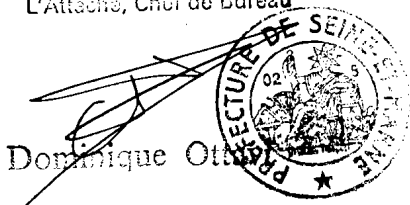


ANNEXE N° 2 SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT

Commune de MESSY	Délimitation du tronçon						
Nom de l'infrastructure	PR Début	Abscisse Début	PR Fin	Abscisse Fin	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (m)	Type de tissu (rue en "U" si renseigné sinon tissu ouvert)
TGV Interconnexion Déviation de la RD 212					2 3	250 100	

Pour le Préfet et par délégation
 L'Attaché, Chef de Bureau



Vu pour être annexé à l'arrêté
 préfectoral n° 99 DAIACV207
 en date du 24 DEC. 1999
 Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT

SAINTE-MESMES

MESSY

POUR AMPLIATION

Pour le Préfet et par délégation
M. Arrighetti, Chef de Bureau



Dominique Ottaviani

6

7

8

9

10

CLASSEMENT ACOUSTIQUE

Voies routières

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

Lignes SNCF TGV RER

- 1
- 2
- 3
- 4

Vu pour et de suite et à l'arrêté
prefectoral n° 24 DEC. 1999
en date du

Le Préfet.

Signature DOMINIQUE OTTAVIANI

53